VILLE
DE
LA ROCHE-EN-ARDENNE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL

ANNEE 2019 : RAPPORT ANNUEL

Festival de la soupe, La Roche-en-Ardenne. Parc en Rompré, projet DR.

La Roche-en-Ardenne, mars 2020

TABLE DES MATIERES

Introduction : « 2019 : année charnière »

I. Etat d'avancement des projets

- Programme communal de développement rural : Agrandissement et réaménagement de la Maison de village de Beausaint ;

II. Projets réalisés (décompte final < 10 ans)

- Programme communal de développement rural : Aménagement de l'espace vert « En Rompré » en parc d'agrément.
- Programme communal de développement rural : Création d'une maison de village et d'un local multiservice à Vecmont.
- Programme communal de développement rural : Aménagement d'une halle de village et mise en conformité du bâtiment existant à Maboge

III. Rapport de la Commission Locale de Développement Rural

INTRODUCTION : *« 2019 : année charnière »*

L'année 2019 peut être considérée comme une année charnière dans le cadre du PCDR de la ville de La Roche-en-Ardenne.

En effet, l'ancien programme est terminé et le nouveau est en cours d'élaboration. La trêve électorale de 2018, la mise en place d'un nouveau conseil communal, la refonte en partie de la CLDR pour y intégrer des nouveaux mandataires, mais également profiter de ce fait pour relancer un appel plus général au public ont été chronophages.

Cette remise en place d'une CLDR n'a évidemment pas empêché le bureau d'études Orthogone de poursuivre son travail. Plusieurs réunions entre ce dernier, les agents de la Fondations Rurale de Wallonie et la commune se sont tenues lors de l'année 2019.

De cette année 2019, on retiendra l'abandon du projet d'atelier rural à Samrée (Montant estimatif suivant fiche projet Lot I, projet 3 : 1 028 775 € Subside Développement Rural : 664 387,50 €). Plusieurs arguments expliquent cet abandon :

- De nombreux dossiers importants pour la commune sont arrivés sur la table pendant cette année, ne citons que le Plan piscine. Cela nécessite d'importantes contributions financières de la commune. Impossible de réaliser tout en même temps. La priorisation des chantiers a été décidée au sein du Collège communal.
- La commune possède un Parc d'activités économiques mixtes à Vecmont, parc géré par l'intercommunale IDELux. Dans ce Parc, l'intercommunale y a construit deux halls relais. Ces derniers peuvent recevoir la demande d'entreprises et le parc, tout comme le projet de Samrée, sont établis le long de la même voirie, à savoir la RN89.

Ce rapport est donc moins conséquent que ceux des années précédentes. Ainsi, la « situation générale de l'opération » n'y figure pas, le PCDR étant arrivé à échéance. Notons cependant que plusieurs projets initiés lors de cet ancien programme sont toujours d'actualité et ne nécessitent pas forcément une subsidiation dans le cadre du Développement Rural. Une dynamique s'est installée et force est de constater qu'elle se poursuit encore actuellement. La partie « projets à réaliser » n'est pas non plus intégrée à ce rapport, un nouveau PCDR étant en cours d'élaboration.

I. ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2013 (Avenant 2016)	PCDR classique ~~PwDR 2007-2008~~	**Agrandissement et réaménagement de la Maison de village de Beausaint**	***Valorisation du caractère rural du bâti.** ***Amélioration de la qualité de vie et développement d'une vie associative.** ***Favorisation du tourisme intégré.**	**425 500 €** **(+ 77 649.77 € avenant 2016)**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Signature de la convention par le Ministre	**07 février 2013**
Désignation de l'auteur de projet :	**04 février 2011**
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	**07 novembre 2014**
Approbation de l'avant-projet par la R.W	**16 avril 2015**
Approbation du projet par l'A.C.	**04 septembre 2015**
Approbation du projet par le Ministre	**19 mai 2016**
Adjudication :	**20 mai 2016**
Décision d'attribution du marché	**14 septembre 2016**
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	**28 décembre 2016**
Début des travaux	**13 février 2017**
Réception provisoire	**06 novembre 2018**
Décompte final	**28 mai 2019**
Réception définitive	**A réaliser**
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	**551 000 €**
Montant du subside développement rural	**425 500 €**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	**713 515,53 € TVAC**
Avenant à la C-E. AGW 12 septembre 2016	**77 649,77 €**

II. PROJETS REALISES

TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

La convention PCDR 2003/B concerne l'aménagement du parc de Rompré en parc d'agrément. Il est divisé en deux lots.

I. Lot 1 : passerelle : décompte final : 17/10/2001

II. Lot 2 : Aménagement du parc d'agrément

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003 (n° 03/46412) Avenant 2008 (n°08/43078)	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing-out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2008~~[1] Espaces verts	**Aménagement de l'espace vert en Rompré en parc d'agrément. Lot II : aménagement de l'espace vert en Rompré en parc d'agrément**	**Création d'un parc d'agrément pour la revitalisation non seuelemnt du quartier de Rompré mais également de l'Avenue de Villez et de la Place du Bronze. Le lot I permet un accès au parc par cette dernière. Ce parc est le point de départ d'une balade le long de l'Ourthe, finalisée actuellement.**	1 043 750,53 €	**10/11/2011 (décompte final approuvé 10/11/2011 Réception définitive : 15/11/2012)**

Etat du patrimoine :		
~~Le bien est-il toujours propriété communale ?~~	~~Oui~~	~~Non~~
~~Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous~~		

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

~~Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente~~			
~~Montant de la vente~~			
~~Modalités de réaffectation du montant de la vente~~			
~~Le bien est-il loué ?~~		**~~Oui~~**	**~~Non~~**
~~Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.~~			
~~Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)~~			
~~Recettes générées par l'exploitation du patrimoine~~	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
~~Charges liées à l'exploitation du patrimoine~~	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
~~Bénéfices = recettes moins charges~~		~~Montant annuel~~	
~~Réaffectation des bénéfices~~			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [3]

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux, .

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Le parc est très fréquenté. Que se soit par les touristes ou par les locaux. Si certains viennent s'y promener, d'autres optent pour cet endroit pour y prendre leur pique-nique ou venir tout simplement lire. En 2013, une exposition de sculptures y a vu le jour.
Impact des activités sur emploi	Le parc donne une nouvelle porte d'entrée vers les Grès de La Roche et vers la Place du Bronze, ce qui, incontestablement, a des retombées sur l'économie locale.

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2005 (avenant en 2008) (Engagement n° 08/44704)	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing-out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2008~~[1]	Création d'une maison de village et d'un local multiservices à Vecmont	Mise en place d'une salle non seulement pour des activités festives, culturelles et de loisirs mais également pour un accès à différents services pour la population.	992 979,63 € (Subside : 748 468,95 € (montant actualisé suite à l'avenant)	15/11/2010

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui	~~Non~~
~~Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous~~			
~~Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente~~			
~~Montant de la vente~~			
~~Modalités de réaffectation du montant de la vente~~			
~~Le bien est-il loué ?~~		~~Oui~~	~~Non~~
~~Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.~~			
~~Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)~~			
~~Recettes générées par l'exploitation du patrimoine~~	~~Type~~	~~Montant annuel~~	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux, .

	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
~~Charges liées à l'exploitation du patrimoine~~	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
~~Bénéfices = recettes moins charges~~		~~Montant annuel~~	
~~Réaffectation des bénéfices~~			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [3]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Festivités villageoises, communales et extracommunales. Gestion par une ASBL Lieu de convivialité pour le village et les gens de passage.
Impact des activités sur emploi	Emploi généré par le type d'activités organisées

[3] A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : *type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,…*
Maisons de village : *nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,…*
Maison multiservices : *nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*
Espace publics de convivialité : *lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)*

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2009	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing-out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2008~~[1]	Aménagement d'une halle de village et mise en conformité du bâtiment existant à Maboge	Dans le cadre de la revitalisation du village de Maboge, cette halle donnera un effet d'entrée dans le hameau et permettra aux habitants et touristes d'y organiser différentes activités.	455 877,41 € (hors honoraires)	26/03/2012

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui	~~Non~~
~~Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous~~			
~~Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente~~			
~~Montant de la vente~~			
~~Modalités de réaffectation du montant de la vente~~			
~~Le bien est-il loué ?~~		~~Oui~~	~~Non~~
~~Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.~~			
~~Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)~~			
~~Recettes générées par l'exploitation du patrimoine~~	~~Type~~	~~Montant annuel~~	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux, .

	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
~~Charges liées à l'exploitation du patrimoine~~	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
~~Bénéfices = recettes moins charges~~		~~Montant annuel~~	
~~Réaffectation des bénéfices~~			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [3]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Festivités villageoises, communales et extracommunales
	Lieu de convivialité pour le village et les gens de passage.
Impact des activités sur emploi	Emploi généré par le type d'activités organisées

[3] A titre d'exemple :

Ateliers ruraux *: type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,…*
Maisons de village *: nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,…*
Maison multiservices *: nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*
Espace publics de convivialité *: lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)*

III. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR	**Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur**	**Dernière date de la modification de composition de la CLDR**	**Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur**
2018	2018	19 décembre 2019	Sans objet
Date des réunions durant l'année écoulée	14 novembre 2019	**Nombre de présents**	14
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Pour rappel, fin 2018, la commune et la CLDR ont décidé de postposer les réflexions sur l'ébauche de stratégie après la période électorale afin de travailler dans un climat serein. La CLDR de La Roche-en-Ardenne s'est rassemblée une fois fin 2019 pour deux raisons pratiques : le temps d'une part, de recomposer la Commission pour qu'elle soit représentative du nouveau Conseil communal et le temps d'autre part, de faire un appel public pour remplacer les démissions et absents du côté de la part citoyenne. Plus concrètement, la réunion a permis de travailler et valider une ébauche de stratégie composée de 7 objectifs. Elle a également été l'occasion de programmer le contenu et les thèmes des groupes de travail de 2020.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	/		
Intitulé du projet	/		
Priorité du projet	/		
Calendrier d'exécution	/		

Marloie, le 18 novembre 2019

Compte-rendu de la Commission locale de développement rural de La Roche-en-Ardenne du 14/11/19

Présents : Guy Gilloteaux, Léon André, Christiane Collinet, Josette Fauconnier, Karim Achour, Hubert Batteux, Annie Duterme, Véronique Poncelet, Céline Frippiat, Dominique Gillard, Manon Haid, Marie-Michèle Hallez, Sophie Molhan, Geert Van den Broeck

Agent relais ODR : Jean-Michel Bodelet

Bureau d'études Orthogone : Pierre Poncelet et Gwen Devillet

FRW : Catherine Servotte et Jean-Christophe Simon

Excusés : Alexandre Poncin, Pascal Roger, Albert Gillet, Michael Bouvy, Etienne Jacques, Anne Mottet, Laetitia Pirotton, Henri Collard, Myriam Dings, Philippe Poncelet, Pascal Lucas

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

0. Introduction par le Président
1. Accueil des nouveaux membres
2. Construire l'avenir de la Commune : nouvelle proposition de stratégie par Orthogone
3. Organisation des Groupes de travail thématiques
4. Présentation de la nouvelle charte paysagère du PNDO (Parc naturel des Deux Ourthes)
5. Divers

0. Introduction

Guy Gilloteaux, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les membres de la Commission en évoquant les nombreux dossiers suivis par la commune, au rang desquels des contacts avec le TEC en vue d'établir une connexion de bus WEL, le lancement de l'opération d'appellation des rues...

1. Accueil des nouveaux membres

Catherine Servotte rappelle les grands principes de fonctionnement de la CLDR (encadrée par un ROI), les rôles des différents partenaires de l'opération de développement rural, ainsi que le calendrier des

étapes franchies et à venir dans le cadre de l'élaboration du PCDR. Elle aborde également les éléments relatifs à la communication, à la transmission des documents et au RGPD.

Les membres de la CLDR (anciens et nouveaux) sont invités à se présenter tour à tour devant l'assemblée, selon la technique du photolangage.

2. Construire l'avenir de la Commune : nouvelle proposition de stratégie par le bureau Orthogone en charge de la rédaction du PCDR

Gwenaël Devillet, représentant du bureau d'études Orthogone, explicite à la CLDR la nouvelle version de la stratégie, organisée de la manière suivante :

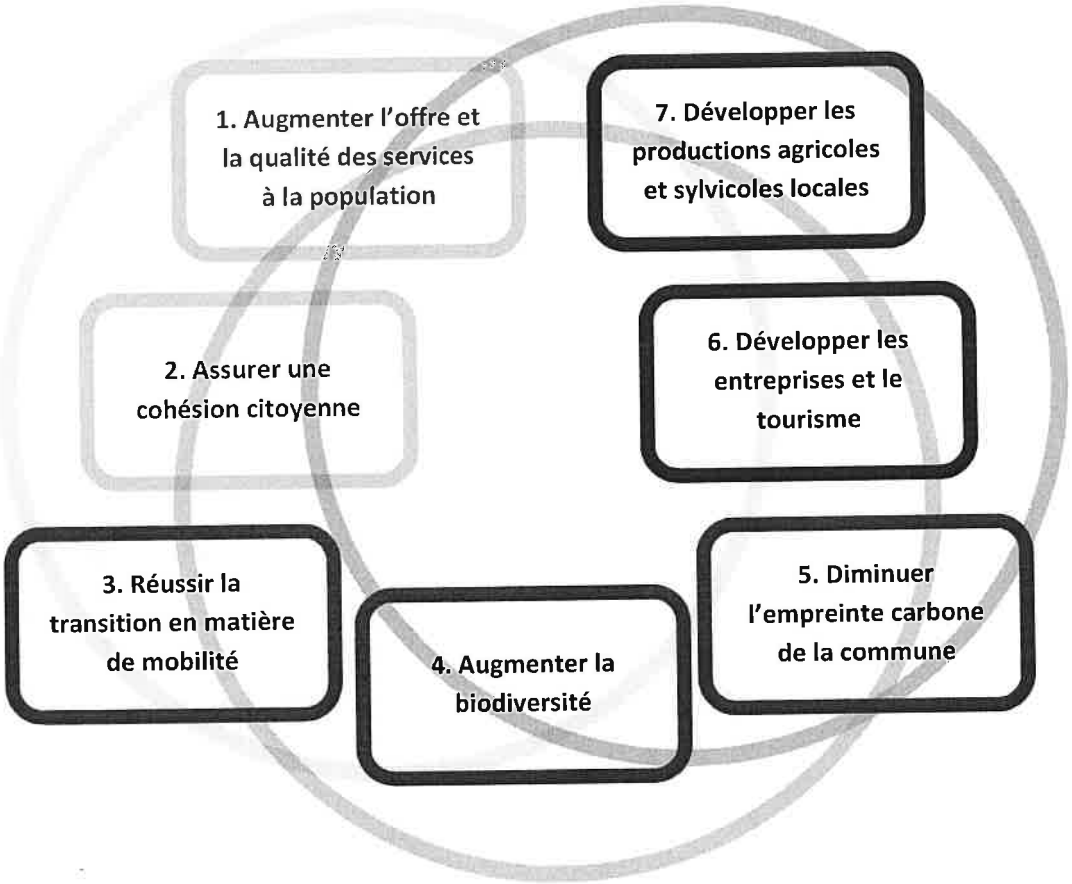

A noter que les objectifs sont sur le même pied d'égalité (la numérotation est utile pour s'y retrouver).

- Les objectifs 1 et 2 sont repris sous le défi « Augmenter le bien-être de la population » suite au gros enjeu de la démographie, du vieillissement et de l'accès au logement identifiés dès les 1ères réunions avec la population et dans la partie 1 du PCDR

- Les objectifs 3, 4 et 5 sont repris sous le défi « Préserver le cadre de vie »
- Les objectifs 6 et 7 sont repris sous le défi « Développer l'emploi sur la commune », un thème également revenu régulièrement dans les 1ères réunions et dans la partie 1 du PCDR.

Les 3 défis « généraux » correspondent à la philosophie du développement durable.

Gwenaël Devillet poursuit ensuite l'explication de chacun des objectifs :

Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En augmentant le nombre de familles avec enfants
- En facilitant l'accès à la propriété.
- En adaptant l'offre locative aux besoins de la population
- En pérennisant l'offre de services
- En pérennisant l'enseignement maternel, primaire et secondaire
- En renforçant les premières lignes de santé
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs.
- En insufflant une politique de soutien aux jeunes et à la petite enfance
- En renforçant la connectivité numérique

Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal.
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager et de ses habitants
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous, infra et extra muros
- En renforçant la sécurité routière
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées
- En augmentant l'offre en transports publics et les correspondances

Augmenter la biodiversité

- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En maintenant la qualité des ressources
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

Diminuer l'empreinte carbone de la commune

- En poursuivant l'engagement et les actions structurées sur la production d'énergie renouvelable (PAED) sur bases des ressources locales énergétiques sont encore peu valorisées : l'eau, le bois et le soleil.
- En sensibilisant la population et les services communaux à des actions de réduction de consommation d'énergie
- En modernisant l'immobilier communal

Développer les entreprises et le tourisme

- En favorisant un tourisme vert et responsable

- En proposant une offre commerciale variée et de qualité
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne
- En offrant aux entrepreneurs la possibilité d'initier ou de développer leurs activités tant au centre-ville que dans les zones identifiées par le schéma de structure
- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

Développer les productions agricoles et sylvicoles locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts
- En gérant les forêts de manière durable

Pour « clore » cette stratégie, une série d'éléments sont à prendre en compte de manière transversale comme référent dans chacun des objectifs (identité, équilibre, qualité, etc).

➔ Réactions de la CLDR ?

Cette présentation suscite quelques commentaires parmi les participants, notamment sur des questions de formulation ou d'organisation de la matière parmi lesquelles on peut citer :

« Diminuer l'empreinte carbone de la commune » n'est-il pas redondant avec le PAEDC (Plan communal en faveur de l'énergie durable et du climat) ? La CLDR, au terme des GT, pourra décider ou pas d'intégrer le PAEDC (ses objectifs et projets) dans le PCDR (plus généraliste que le PAEDC). Les deux outils sont complémentaires mais notons qu'il n'y a pas de subsides pour réaliser les projets du PAEDC...

L'objectif « Augmenter la biodiversité » est très pointu et il est difficile de comprendre l'amalgame avec le patrimoine. Veiller à la nature et aux paysages ne sont pas 'assimilables' à une augmentation de la biodiversité, il faut retravailler l'intitulé de l'objectif. Par ailleurs, pourquoi ne pas rassembler la mobilité et la diminution de l'empreinte carbone ? Les propositions seront débattues en Groupes de travail.

Quid de l'accueil des populations migrantes... car si on veut envisager la commune dans 10 ans, il faut anticiper également cette thématique ? Ce n'est pas « problématique » aujourd'hui dans la commune mais il faut anticiper et le sujet va s'imposer à nous. Le sujet n'a pas du tout été abordé dans les réunions de consultation mais il faut dire que le territoire ne compte pas non plus de centre d'accueil, à part une classe de MENA à l'Athénée. La question sera posée en GT. Maintenant, dans les constats issus du CPAS, les étrangers ne restent pas dans la commune pour plusieurs raisons : les difficultés de mobilité, l'envie de rejoindre des villes où se trouvent leurs pairs...

La stratégie ne mentionne pas l'intergénérationnel... Ce volet peut être raccroché aux aînés et PMR (cfr. objectif 1 en lien avec les services) ou à la cohésion citoyenne (objectif 2 avec les lieux d'échange entre citoyens).

⇨Les remarques sont relevées par l'auteur, qui proposera une nouvelle formulation des enjeux et objectifs au terme des groupes de travail (GT).

⇨La CLDR marque cependant son accord pour approuver provisoirement cette stratégie, qui servira de base à l'organisation des GT.

3. Organisation des Groupes de travail thématiques

Catherine Servotte explique en quoi consiste un Groupe de travail : une réunion, ouverte à la population et à laquelle la CLDR est invitée (mais pas obligatoire) et qui sert à...

- approfondir les connaissances sur un **thème** précis
- déterminer les **projets et les actions** à mettre en place
- vérifier si **les objectifs de la stratégie** tiennent la route
- faire appel à la **population** (particulièrement aux publics directement concernés) et à **des spécialistes.**

Les participants sont ensuite invités à se répartir en sous-groupes pour travailler sur les 7 objectifs proposés par l'auteur, qui feront l'objet du prochain cycle de groupes de travail. Les questions à aborder concernent :

- La formulation de l'objectif
- Les grandes questions à traiter lors des GT
- Les personnes – structures ressource à inviter lors du GT
- Autres remarques

Un rapide retour du travail des sous-groupes est réalisé en séance plénière.

4. Nouvelle charte paysagère du PNDO (Parc naturel des Deux Ourthes)

Le PNDO est en train de finaliser la rédaction de sa nouvelle charte paysagère.

Le contexte :

Le 24 mai 2017, le Gouvernement wallon a adopté un nouvel arrêté qui dote les Parcs naturels d'un nouvel outil : la Charte paysagère. Chaque parc doit donc élaborer une charte adaptée au profil de son territoire et ce, en concertation avec les communes et les habitants.

Concrètement, cette charte a pour objectif d'établir un programme d'actions relatif aux paysages, adopté par chaque commune du parc naturel et à mettre en œuvre sur une période de 10 ans. La charte paysagère n'a pas de valeur règlementaire (non contraignante) mais elle détermine les grands enjeux spécifiques du territoire concerné et donne des recommandations visant à protéger, gérer et aménager les paysages afin d'améliorer votre cadre de vie. Il s'agit d'un document indicatif et d'aide à la décision pour nos communes.

Le document :

La Charte est composée de 3 parties : une analyse contextuelle (diagnostic), des recommandations-enjeux et un programme d'actions, lesquelles sont regroupées en 5 axes de travail :

- ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES ET VALORISER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ
- PRÉSERVER LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS
- ENCADRER LA PRÉSENCE ET L'INTEGRATION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES
- METTRE EN SCENE LE PAYSAGE, UNE RESSOURCE ECONOMIQUE Á PRÉSERVER ET DÉVELOPPER
- IMPLIQUER ET SENSIBILISER AUX VALEURS DES PAYSAGES

⇨ Il est toujours possible de déposer une idée de projet ou action via le formulaire en ligne : https://forms.gle/HVdvW7atUizJgsnNA

La charte sera finalisée pour la fin 2019 et accompagnée d'un Rapport d'incidence environnementale avant d'être envoyés aux communes pour enquête publique. Après une demande d'avis au Pôle Environnement, aux 6 collèges et CCATM, le C.A. du PNDO pourra adopter la charte qui sera ensuite publiée au Moniteur belge. Dès après, une information sera envoyée aux communes, DGO4 et DGO3.

Les documents relatifs à cette future charte sont téléchargeables sur : http://www.pndo.be/fr/parc-en-action/paysage-et-amenagement-du-territoire/charte-paysagere/

5. Divers

- 16/11 : formation sur la gestion des végétaux dans les murs PS (théorie à Neufchâteau puis pratique en nov/déc ➔ Infos : christine.caspers@awap.be)
- 5/12 : conférence sur la laine à 19h30 à Cens (Tenneville)
- 12/12 : soirée-théorie sur la technique de la pierre sèche à 19h aux Grès à La Roche-en-Ardenne ➔ Infos: christine.caspers@awap.be
- Inventaire du petit patrimoine : la commune a été retenue par la région dans le cadre d'un appel à projet visant à inventorier et mettre en valeur le petit patrimoine. Un appel à candidatures est désormais ouvert pour constituer une commission 'patrimoine' qui participera à l'inventaire. Jean-Michel Bodelet, personne de contact pour ce projet à la commune, réalisera également un appel à candidatures via le bulletin communal ces prochaines semaines.

La FRW remercie les participants pour leur présence et clôture la séance.

Pour la FRW,

Catherine Servotte et Jean-Christophe Simon